

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Matthod

Argent 112 ² Deux Sacs Meffel, et deux Sacs Orge
mesure d'Yperdon, son affouage, mais point
vin.

Le tout est donné par la commune, et l'école
n'a point d'autres source de Revenus.

La commune paye de la caisse au Regent
les 112. sus mentionnés. a.

La commune abandonne au Regent. Mais
bien plaisir, un pré, un Chenexier et un
jardin; ces objets lui peuvent valoir annuellement
116.

Il n'y a point d'autres capitaux affectés
spécialement pour l'école.

Suite de la réponse à la question 8^{me}
Comme il n'y a guère que les plus jeunes
enfants c'est à dire ceux qui ne peuvent guère
être utiles chez eux qui fréquentent les écoles
Il servirait à désirer pour les progrès des
lumières que les plus âgés fréquentassent
moins une partie de ces écoles d'été. Leur
négligence à cet égard leur nuit infiniment.
Mais les parents disent que leurs enfants
sont nécessaire pour les travaux de la
campagne et on n'a jamais pu remédier
à cet abus qui règne ici comme à peu près
partout et dont les Pasteurs se plaignent
Beaucoup.

Fait à Matthod le 15^{me} Mars 1829
S. Benjamin Décaplet

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Esvert

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Montagny; Agence d'Esvert.

d. District

Yperdon

e. Canton

du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y a que le Village

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

83
N. 42

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Champsvent un quart d'heure; Villars dix minutes; Chamblon demi heure; Montagny demi heure.*

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N.

- 5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? *La Lecture, l'écriture, l'orthographe, la Musique, et l'arithmétique.*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Toute l'année excepté les fêtes des moissons un mois, et quinze jours aux vendanges.*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Caléchisme de St. Germain retouché; Passages; Traumes; Cantiques; Sermons; Histoire.*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *Ils sont autant apportés que possible aux besoins de l'école sous la Direction de M. Groggen Pasteur.*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *Trois heures de matin et Trois le soir.*
- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *L'école est trop peu nombreuse pour qu'on puisse la classer d'une manière sensible.*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. *Instituteurs.*

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Le Citoyen Pasteur avec le Gouverneur et l'Assesseur par un examen.*
- b. D'où est-il? *De Fleurier Comté de Neuchâtel.*
- c. Son nom *Denis François Saucher.*

(3)

- d. Son âge. *21 ans.*
- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *Il n'est pas marié.*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis passé deux ans.*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Il a commencé à remplir sa vocation peu de tems après être sorti de l'école.*
- b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? *C'est sa seule vocation.*
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?
- a. En hiver, } *Le nombre des enfans total est actuellement de quinze; dont les plus petits*
 b. En été, } *soit garçons ou filles. Sont fréquentent en été.*

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école. *Il n'y en a point, ensuite qu'il se loge où il peut.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *En argent huitante huit francs dont les trois quarts sont payés par la Commune et le quart par les Enfants, en bled, une gerbe par Ma*
 B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *Cinq Chars de Bois; dont trois de gros bois et de ^{ceux} saillies*

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le Régent n'ayant aucune observation essentielle à proposer et finit par des vœux les plus pressés pour la prospérité de la Nation et des Autorités qui la régissent.
Dénys François Vaucher.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Montagny

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Montagny

d. District?

D'Yverdon

e. Canton?

Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Dix minutes

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

L'ancien Chateau dix minutes, un Enfants.
Le Moulin Chapuis dix minutes, point d'Enfant.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?